# Photovoltaïque : Joule veut se faire une place au soleil



Jeune et ambitieuse. Créée en 2024, la société Joule s'est positionnée sur le marché porteur des énergies renouvelables : « Dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire », observe le fondateur Marc Wagener. Son ambition ? Démocratiser l'accès au photovoltaïque en commençant par éveiller les consciences sur la plus-value de cette solution énergétique durable.

Aéré, cosy et surtout très lumineux : le siège de la société Joule, basé à Junglinster, annonce la couleur. C'est dans cette atmosphère chaleureuse, au coin de son bureau, que Marc Wagener a pris le temps de parler de son sujet favori : la **transition énergétique**.



Le siège de la société Joule, cosy et lumineux (crédit : Emmanuel Claude/Focalize).

#### Pouvez-vous présenter vos activités ?

J'ai fondé la <u>société</u> en 2024, elle se compose aujourd'hui de cinq salariés. D'ici fin 2025, nous ambitionnons de doubler cet effectif. Cela constitue d'ailleurs un vrai défi car trouver des profils avec de l'expertise se révèle très complexe. Notre cœur de métier, c'est d'accompagner des projets individuels de **transition énergétique**. Nous œuvrons dans l'installation de panneaux photovoltaïques (PV) et de bornes de recharge électrique.

Qu'est-ce qui vous a amené à vous inscrire sur ce segment des énergies renouvelables ? Une prise de conscience personnelle ? Je roule en voiture électrique, ma maison est équipée d'une installation solaire... Bien entendu, je suis sensible à la problématique environnementale. Avant de lancer Joule, je travaillais dans la gestion de bâtiments en France et au Luxembourg. J'étais donc déjà en contact avec le **photovoltaïque** et familier du secteur des **énergies renouvelables**. De mon point de vue, il faut faciliter l'accès à ces sources d'énergie alternative. Je dirais même que dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire. La première vague d'installations photovoltaïques remonte à quinze ans en arrière. Elle concernait surtout des particuliers qui avaient connaissance de cette technologie. Le profil des clients qui ont pris la deuxième vague était différent. Leur principale motivation se basait sur le **subventionnement** des panneaux photovoltaïques, à hauteur de 62,5 % du coût de l'installation. Cette subvention est retombée à 50 % depuis octobre 2024. Pour résumer, les gens souhaitent surtout profiter de l'aide financière. Mais investir pour investir ne me paraît pas être la bonne manière d'aborder les choses.

### Justement, que préconisez-vous pour convertir le plus grand nombre aux bienfaits des énergies alternatives ?

Il faut expliquer, insister même sur la valeur ajoutée du photovoltaïque. Indépendamment des prix de l'énergie, cela représentera toujours une plus-value pour une maison. Dans le même temps, on s'inscrit dans une démarche vertueuse pour l'environnement. Le bon calcul consiste à miser sur une installation raisonnée, qui doit être adaptée à la consommation du ménage et non à la surface de toiture disponible. Si l'on parle de chiffres, le retour sur investissement intervient en moyenne en 6 à 10 ans.

« La voiture électrique, c'est un marché complexe »

[ Marc Wagener ]

#### Quel est le coût moyen d'une installation solaire?

Il faut prévoir entre 12.000 et 25.000 euros selon la taille de l'installation, ce qui revient entre 6.000 et 12.500 euros une fois la subvention déduite.

Vous l'avez dit, votre ambition vise à déployer cette énergie douce "pour tout le monde". Comment démocratiser son usage, notamment chez les locataires qui résident dans des immeubles collectifs ?

En développant des solutions innovantes, comme l'installation de **panneaux solaires** pour balcon. Nous proposons cette solution *plug and play* qui permet de produire de l'énergie via deux panneaux de 800 Wc (watt-crête). Nous aimerions également faire de la location de PV. Ce système de leasing fonctionne déjà très bien dans de nombreux pays européens.

### Grande première au Luxembourg, vous avez développé un simulateur en ligne en capacité d'évaluer le rendement solaire d'une toiture. Cet outil novateur a-t-il trouvé son public ?

Même si les gens l'utilisent surtout pour comparer nos tarifs avec la concurrence, c'est tout de même une très bonne porte d'entrée pour promouvoir nos activités. Nous allons d'ailleurs très prochainement proposer une version améliorée de <u>ce simulateur</u>. Le nouveau système va intégrer le cadastre solaire, ce qui permettra d'affiner le potentiel de rendement de son installation.

### La question de la fiabilité du photovoltaïque se pose encore pour certains. Quelles garanties donnez-vous à ceux qui font appel à vos services ?

Nous ne choisissons que des produits certifiés de très haute qualité et nous ne travaillons qu'avec un cercle restreint de deux, trois fournisseurs. Avant de parler de financement et du coût d'un projet, la relation avec le client s'établit toujours avec du conseil. Et nous sommes capable de dire « non ». Si la sécurité de nos équipes n'est pas garantie, faute par exemple d'un échafaudage conforme, on ne fait pas le chantier. Si on pressent que l'installation ne sera pas rentable, on le dit aussi. La dimension esthétique doit encore être prise en compte.

## Craignez-vous que le déplafonnement récent (au 1er janvier 2025) des prix de l'électricité n'ait un impact sur votre activité de bornes à recharge rapide ?

La **voiture électrique**, c'est un marché complexe qui peine à décoller. Peut-être est-ce dû au prix des véhicules ou aux rumeurs qui circulent sur la durabilité des batteries... À mes yeux, ce n'est pas le prix de l'énergie en tant que tel qui pose problème mais plutôt les tarifs pratiqués par certaines **bornes de recharge** publique. Des prestataires les fixent librement sans informer les utilisateurs avec suffisament de clarté. À titre personnel, lors d'un déplacement aux Pays-Bas, j'ai réglé 43 euros pour une recharge de 2,6 kW dans une première borne et... 107 euros pour 64 kW dans une autre. Comment expliquer ces prix ?



Outre le photovoltaïque, Joule évolue également sur le terrain des bornes à recharge électrique (crédit : Emmanuel Claude/Focalize).

« On achète une aide à défaut de s'intéresser à la production et au gain réels de l'installation »

Votre société a également investi le champ de l'agri-photovoltaïque (PV installés en zone rurale, sur un champ ou un pré). Quel est son potentiel ?

**L'agri-PV** est en train de devenir un très beau marché, surtout lorsque l'installation se situe à proximité d'une zone industrielle ou artisanale. L'*energy sharing* (partage d'énergie), lorsqu'il se réalise à très courte distance, transite par le réseau de distribution sans frais de transport. Je viens de flécher 200.000 euros sur ce créneau.

D'avance, nos excuses pour cette question que les mauvais esprits se posent... Guère réputé pour son ensoleillement, le Luxembourg est-il une terre de photovoltaïque ?

Évidemment ! Il n'y a pas besoin de disposer du taux d'ensoleillement d'un pays du sud pour faire fonctionner une installation. Nous menons actuellement une étude visant à produire 500 Wc au camping Nommerlayen. Dans cette opération, la rentabilité s'établit à 10 ans sans prendre en compte d'éventuelles subventions. Pour ce type d'activité, le PV, c'est idéal car leur saison d'ouverture correspond à celle du soleil.

Pour terminer, quel regard portez-vous sur le subventionnement des énergies renouvelables ? Pour fonctionner, ce marché est-il condamné à profiter d'aides gouvernementales ?

Je plaide pour un subventionnement plus « intelligent ». Quand on le fixe à 50 % ou 60 %, on achète une aide à défaut de s'intéresser à la production et au gain réels de l'installation. Ce niveau de subventionnement devrait être modulable en fonction de la **puissance énergétique produite** et de ce qui est autoconsommé. Aujourd'hui, on reçoit la même subvention pour une toiture orientée nord et une toiture orientée sud...

#### 8.000 installations en 2024 : un record!

L'année 2024 résonnera comme celle de tous les records avec l'implantation de **8.000** installations photovoltaïques au Luxembourg. Cela représente un tiers du parc photovoltaïque luxembourgeois. Ce déploiement d'envergure pourrait perdurer ces prochaines années. L'appareil législatif travaille sur un texte de loi qui prévoit le préfinancement par l'État des installations photovoltaïques. Avec ce système, les particuliers n'auraient donc plus à avancer la part subventionnée. Cette somme transiterait directement sur les comptes de l'entreprise prestataire dans un délai moyen de 3 à 4 semaines à compter de la déclaration d'achèvement des travaux.